

## **COMMISSION DES ARBITRES**

---

**Réunion :** plénière de la CDA du vendredi 5 juillet 2024, tenue au siège du District à Vesoul, à 18H30.

---

**Président :** M. Nourédine DEBBICHE

---

**Présents :** MM. Mohamed CHAKAFI (partiellement) – Jean-François CHAPUZOT – Rémi LAURENT – Philippe PRUDHON

---

**Excusés :** MM. Luc BARREAU – Billel DEBBICHE - Marc LEMERCIER – Michel MALIVERNAY – Sébastien VEZIN - Malik ZELFA KALAA.

---

**Invités :** Mme Laëtitia LANCELOT - M. Jalil BOURAGA (observateur CDA)

---

**Invités excusés :** MM. Tristan BALLAND – Kévin LOONES - Dorian ROBBE – Bruno WROBLEWSKI (observateurs CDA)

---

La réunion est ouverte par le Président de la commission, qui souhaite la bienvenue à tous à cette séance plénière, notamment aux personnes invitées, regrettant toutefois le nombre important d'excusés pour cette séance plénière de fin de saison.

### **1. Informations générales : LBFC - Districts**

Le Président et les membres de la CDA, adressent leurs sincères félicitations aux arbitres de ligue haut-saônois qui ont tous connu de très bons résultats sur la saison 23/24, confirmant ainsi la grande qualité de notre arbitrage à l'échelon régional et national :

Pleine réussite et satisfaction également pour les quatre candidats haut-saônois à l'examen Ligue 3, qui ont tous brillamment réussi, et qui subiront dès la reprise leurs examens pratiques.

Des remerciements sont adressés aux arbitres cessant leur activité en cette fin de saison, pour les nombreuses années passées au service de l'arbitrage départemental puis régional.

Félicitations aux élus du Comité Directeur du district, renouvelés ou nouveaux, suite à l'assemblée générale qui a eu lieu le samedi 29 juin 2024, à Colombe-lès-Vesoul.

Les élections en Ligue auront lieu le samedi 9 novembre, et celles de la FFF, le samedi 14 décembre 2024.

La saison 23/24 a été positive dans les relations avec la CRA et l'ETRA, et les échanges nombreux. Le Président de la CDA a participé à plusieurs réunions ou actions tout au long de la saison, dont la CRA plénière de fin de saison, et a reçu des remerciements pour la qualité de la gestion et du travail fourni et produit par notre commission.

Un rythme de fonctionnement satisfaisant a été trouvé avec la CRA et les services de la ligue en charge de l'arbitrage et ces relations favorables doivent perdurer.

## 2. Courriers réceptionnés – A traiter

\*Audition de M. Damien GENET, arbitre du groupe D3 : la CDA prend connaissance du justificatif professionnel adressé attestant l'impossibilité d'être présent à cette convocation de la commission ; et décide de sa reconvoque à la première date du Bureau de CDA de la saison 24/25, ou à un Bureau suivant en lien avec la disponibilité de l'intéressé.

\*FFF/DTA : courrier d'informations relatif à la formation au « Pass Assistant » (formation initiale d'arbitres assistants). Transmis Section Technique de la CDA pour envisager ce dispositif et son éventuelle mise en œuvre locale.

\*CRA/ETRA BFC : demande de dates pour organisation session de Formation Initiale en Arbitrage (FIA) au niveau du District

>>> les dates retenues sont le vendredi 8 et samedi 9 novembre et le vendredi 15 et le samedi 16 novembre 2024, réalisation assurée par la section Technique de la CDA.

Une seconde session de FIA aura lieu début 2025, sur la deuxième partie de saison 24/25, vraisemblablement début février 2025.

Des circulaires officielles d'information relatives à ces deux sessions seront diffusées à l'ensemble des clubs (NB : inscriptions uniquement par voie dématérialisée).

\*CRA BFC : nouvelle organisation du pôle désignations pour la saison 24/25. Pris note.

\*CRA BFC : informations et compte-rendu du stage des néo arbitres de ligue du samedi 29 juin 2024. Pris note.

\*Carlos FERREIRA : remerciements à la CDA pour la participation à la formation de « formateur en arbitrage de niveau 2 » (Lyon, du 21 au 23 juin 2024), et demande d'intégration de la CDA au titre de la saison 24/25. Une réponse sur ce second point lui sera apportée par le Président.

\*Yohan GIMENEZ : demande d'intégration de la CDA au titre de la saison 24/25. Une réponse lui sera apportée par le Président.

\*Club de Fougerolles : relatif à la situation arbitrage et au statut de Mme Estelle VAUBOURG. Ce sujet sera abordé au cours de la réunion, permettant ainsi d'apporter réponse au club.

\*Club de Perrouse : souhait de désignation d'un arbitre officiel sur les compétitions féminines à 11. Pris note, transmis section Désignations, en lien toutefois avec la situation et les effectifs du début de saison prochaine.

## 3. Retour sur les réunions du Bureau de CDA de la saison

7 réunions du Bureau de CDA ont eu lieu au cours de la saison 23/24 (les 30 août – 2 novembre – 13 décembre – 29 février – 16 avril – 28 mai et 26 juin), et une seule plénière, le 5 janvier 2024.

Les réunions du Bureau se tiennent environ toutes les 6 semaines, et restent largement consacrées au traitement des courriers – demandes, mais surtout aux dossiers transmis par le secrétariat ou les commissions du District, en lien avec des erreurs, oublis, omissions sur la FMI, ou des applications et appréciations erronées des règles et lois de l'arbitrage.

La commission déplore toujours ces manquements trop nombreux, qui alourdissent l'ordre du jour de chaque réunion ainsi que les travaux de secrétariat, mais qui demeurent des passages obligés en lien avec les classements de fin de saison.

L'idée d'organiser une réunion plénière de plus, pour en tenir 3 par saison, est évoquée et sera rediscutée.

#### **4. Retour sur la deuxième partie de saison (effectifs/désignations/observations/disponibilité des arbitres)**

La deuxième partie de la saison s'est révélée globalement satisfaisante, confirmant la nette amélioration déjà perçue en première partie, au niveau du nombre d'indisponibilités qui ont diminué.

L'ensemble des touches en R2/R3 a pu être assuré, et hormis en 4<sup>ème</sup> division où il a été fait recours aux arbitres labellisés des clubs, le taux de couverture des rencontres a été satisfaisant.

Les observations se sont également bien passées, des remerciements sont adressés en premier lieu aux désignateurs à qui des consignes avaient été fixées, afin de voir tous les candidats FIA examinés avant la fin de la saison, ce qui a été le cas, mais aussi pouvoir terminer dans des délais convenables les observations des trois groupes seniors.

En second lieu, remerciements adressés aux arbitres de ligue mais aussi de district qui ont aidé aux accompagnements, notamment des jeunes arbitres, permettant aussi d'avoir la meilleure vision possible des potentialités mais aussi des axes de travail, car il en existe chez la plupart.

A noter que les désignateurs ont travaillé « à distance » pour leurs travaux hebdomadaires, et que cette modalité a donné satisfaction technique et administrative.

#### **5. Validation des classements des arbitres de la saison 23/24 – Affectations des arbitres pour la saison 24/25**

Les travaux préparatoires de classements avaient été réalisés par un Bureau de CDA restreint, début mai 2024, permettant ainsi de dégager les pistes pour les désignations des phases finales et finales des différentes coupes seniors.

Un large échange s'engage, au cours duquel chaque membre présent qui le souhaite peut s'exprimer. L'article 33 des règles de fonctionnement de l'arbitrage départemental (règlement intérieur) est abordé, en ce qu'il concerne le fait que « les arbitres-joueurs ne peuvent être promus que jusqu'au groupe D2 inclus, sous réserve d'avoir satisfait aux obligations de suivi des différents réunions et stages annuels (réunion de rentrée des arbitres et stage hivernal).

Après discussion au cours de laquelle chaque membre présent a pu donner son avis argumenté, en lien avec la présentation des tableaux de classements des arbitres et les éventuels impacts que cette disposition pourrait représenter ; mais aussi en lien avec le fait que la CRA n'applique pas cette mesure s'agissant de ses propres arbitres ; la CDA décide l'annulation de cette disposition, avec prise immédiate d'effet.

Ce qui induit qu'aucune restriction de promotion n'impacte désormais les arbitres ayant choisi un statut d'arbitre-joueur.

Prenant en compte les besoins formulés par la section désignations/observations au regard du nombre souhaité d'arbitres par groupe pour la saison 24/25, de la situation des candidatures ligue, et d'autres paramètres, la CDA valide les classements et entérine les accessions et les rétrogradations des arbitres au titre de la saison, 23/24, qui seront diffusés à toute la population arbitrale le lundi 8 juillet.

La composition des groupes d'arbitres au titre de la saison 24/25 seront repris par le 1<sup>er</sup> Bureau de CDA (vers fin août), en lien avec les éléments ou informations reçus au cours de l'été.

#### **6. Proposition de modification des modalités de prise en compte de la note du contrôle annuel de connaissances théoriques**

Comme suite à l'échange qui a eu lieu lors du dernier Bureau de CDA, une proposition de refonte des modalités de prise en compte de la note de théorie (contrôle annuel des connaissances réalisé lors de la réunion de rentrée), est présentée, pour une application dès la prochaine saison 24/25.

Celle-ci vise à affecter un bonus ou un malus selon la note obtenue au questionnaire, et à ne plus comptabiliser intégralement cette note (sur 30 points) dans le classement annuel de l'arbitre.

La CDA valide la proposition faite qui engage les arbitres à toujours travailler la théorie en vue de l'obtention d'un maximum de points de bonus, dès lors qu'ils auront la moyenne au questionnaire (15 sur 30), mais qui pourra moins pénaliser, au classement final, les arbitres, en lien avec les notes obtenues aux deux observations sur le terrain.

Le barème de point qui sera désormais appliqué est le suivant :

| Note obtenue au questionnaire | Barème appliqué / classement de la saison |
|-------------------------------|---|
| De 25 à 30 points             | Plus 5 points                             |
| De 20 à 24,5 points           | Plus 4 points                             |
| De 15 à 19,5 points           | Plus 3 points                             |
| De 10 à 14,5 points           | Moins 1 point                             |
| De 5 à 9,5 points             | Moins 2 points                            |
| Moins de 5 points             | Moins 5 points                            |

#### **7. Proposition de modifications aux règles de fonctionnement de l'arbitrage départemental (règlement intérieur) – Application au titre de la saison 24/25.**

Plusieurs points des actuelles règles de fonctionnement de l'arbitrage départemental sont étudiés, avec l'objectif d'y apporter des précisions, des adaptations ou des modifications, ainsi que cela se pratique à chaque fin de saison.

Les sujets abordés concernent :

- Article 14 à compléter s'agissant des sessions de formation des arbitres (réunion de rentrée et stage hivernal)
- Article 26 à compléter, s'agissant des dispositions concernant la reprise de l'arbitrage après l'octroi d'une année sabbatique
- Article 32 à modifier avec l'ajout de la modification des modalités de prise en compte de la note de théorie dans le classement annuel
- Article 33 « statut arbitre-joueur / obligations inhérentes » à modifier suite à la décision prise
- Article à ajouter concernant les modalités de défraiement des frais d'arbitrage, en lien avec la caisse de péréquation.
- Barème de retraits de points/sanctions applicables en cas de manquements commis, reconduit à l'identique pour la saison 24/25.

Après exposé des différentes propositions d'ajouts et/ou de modifications, la CDA valide l'ensemble de ces points.

Après discussions, la CDA décide également le maintien de la feuille d'observation des arbitres telle qu'actuellement. Celle-ci avait fait l'objet d'un toilettage et d'une réécriture la saison dernière, et convient pour les missions d'observations mais aussi en terme d'axes de travail et de progrès pour les arbitres.

#### **8. Organisation de la saison 24/25 – Différentes dates**

Faisant suite aux décisions du bureau de CDA du 26 juin 2024, la CDA valide les différentes dates ci-après :

- **Réunion de rentrée des arbitres jeunes et seniors : LE VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2024, à 18h30, au PHAJ (ex FJT) de Frotey-lès-Vesoul.**
- **Réunion des observateurs de la CDA : le DIMANCHE 8 SEPTEMBRE 2024, à 10h00, au siège du district, pour les axes administratifs et techniques, puis en après-midi pour la supervision et le débriefing communs avec l'arbitre, du match.**
- **Stage annuel hivernal : le DIMANCHE 19 JANVIER 2025, sur la journée entière (lieu à fixer).**

## 9. Axes de travaux de la commission pour la saison 24/25

Malgré l'arrêt d'activité de Michel Malivernay qui s'était proposé pour piloter et suivre ces axes de développement, il convient de ne pas rester inactifs en la matière, et de poursuivre les amorces qui avaient pu être faites.

Les sujets importants, notamment pour les clubs, que sont le recrutement, la formation initiale et continue, la fidélisation et l'accompagnement des arbitres ; mais aussi de l'arbitrage des jeunes par les jeunes, et des comportements sur et hors des terrains en lien direct avec l'arbitrage, devront être envisagés et poursuivis.

Laëtitia Lancelot souhaite s'y engager mais ne pourra pas le faire seule ; également il faut un ordre de marche et de fonctionnement afin de ne pas ouvrir tous les chantiers en même temps et n'en terminer aucun.

La réflexion est engagée aussi au niveau du District pour la création d'une « commission du développement », pourquoi ne pas y inclure si cela se fait, les sujets intéressant l'arbitrage ... ?

## 10. Composition, gestion et fonctionnement de la CDA pour la saison 24/25

Faisant suite aux élections du 29 juin 2024, au titre de la mandature 2024/2028, les présidences de commissions seront proposées et décidées par le Comité Directeur du District de rentrée (mardi 20 août).

D'ici là, les commissions en place fonctionnent toujours selon leur composition validée, ce qui est le cas de la CDA.

La composition de la CDA sera reprise par le prochain Bureau de CDA (fin août), en lien avec les mouvements possiblement enregistrés et les candidatures reçues.

## 11. Questions / sujets divers

Aucune question diverse n'est soulevée.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre ne souhaitant s'exprimer, le Président de la CDA clôt la réunion à 21h15.

Prochaine réunion du Bureau de CDA : sur convocation.

Le Président de la CDA,  
**Nourédine DEBBICHE**

Le secrétaire de la CDA,  
**Philippe PRUDHON**

### **RAPPEL** :

*Les décisions de la commission départementale des arbitres sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.*